



Parrainez votre entourage et bénéficiez de 20€ en chèques cadeaux

Remplissez ce bon
Scannez et envoyez-le à f.casola@mut-mun-provence.fr

Parrain/Marraine

Date :/...../.....
Civilité : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
N° d'adhérent.e :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Téléphone :
E-mail :

Signature :

Filleul.e

Date :/...../.....
Civilité : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Téléphone :
E-mail :

Garantie : Date d'adhésion :/...../.....

Signature :



Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au **06 98 35 25 87**

Adresse : **4 rue Venture 13001 Marseille**



Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles

Les informations recueillies par Mutame Marseille Métropole relatives au parrainage sont nécessaires pour l'enregistrement de l'adhésion et à la remise des chèques cadeaux. Les destinataires de vos données sont les personnes chargées de la passation, la gestion et l'exécution du présent contrat. Vos informations sont conservées pour la durée d'exécution du contrat et nous en assurons la sécurité et la confidentialité.

Cf : Conditions de parrainage en verso

Conditions de parrainage



1- Conditions de participation

Afin de pouvoir participer à l'opération « Parrainage Mutame Marseille Métropole », le parrain doit être adhérent à la Mutuelle et être à jour de ses cotisations.

2- Qui Parrainer ?

Le parrainage rentre dans la campagne de communication, tout adhérent à la mutuelle Mutame Marseille Métropole peut parrainer amis/famille/collègue de travail. Le but étant de communiquer sur la mutuelle Mutame Marseille Métropole par le biais du parrainage. Les ajouts de bénéficiaires ou séparation de dossier, n'entrent pas dans le cadre de cette opération.

3- Carte cadeau

Le parrain reçoit une carte cadeau d'un montant de 20€ par adhésion validée.

4- L'offre Parrain/filleul

Pour que le parrain puisse bénéficier de l'offre de parrainage, les conditions sont les suivantes :

- Le Filleul doit souscrire un contrat santé.
- Le dossier doit être enregistré et actif (droits ouverts)

5- Saisie des informations sur le bon de parrainage

Le bon de parrainage doit être daté et signé à la date de souscription.

Le bulletin de parrainage doit être transmis avec le dossier d'adhésion (à défaut par mail ou format papier sous 30 jours maximum), à Madame CASOLA Fabienne. (f.casola@mut-mun-provence.fr)

6- Réception de la carte cadeau

Les cartes cadeaux seront commandées tous les trimestres, à réception du tableau récapitulatif transmis par le service commercial et vérification de l'encaissement des cotisations. « Ces dates peuvent être amenées à varier de quelques jours en fonction des contraintes des services ».